

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

---

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 10

présenté par  
M. Roumégas

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« dans le détail »

les mots :

« de façon détaillée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.